

# Transports scolaires Rentrée **2019-2020**



© 123RF

## NOUVEAUTÉ

Les modalités d'inscription évoluent sur  
[auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome](http://auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome)



**Attention :** Inscriptions obligatoires  
**du 29 avril au 19 juillet 2019,**  
pour une prise en charge à la rentrée sans  
pénalité de retard



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Transports scolaires 2019-2020

Gardez votre carte **OùRA!** qui est votre titre de transport pendant 5 ans.

**Cette carte, rechargeable, est à conserver soigneusement dans son étui de protection.**

Sur [auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome](http://auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome)



- Je consulte toutes les informations nécessaires à ma prise en charge et mon inscription

- Je **m'inscris\***

- Je suis l'état de ma demande

\*Inscription obligatoire pour tous les élèves drômois du 1<sup>er</sup> degré (uniquement RPI et fermetures d'école) et du 2<sup>nd</sup> degré. Pas de reconduction automatique.



Si j'ai plus de 16 ans, je paye directement en ligne ma participation obligatoire



**Une pénalité de retard de 30€ sera appliquée pour toute inscription après le 19/07**

(sauf déménagements et affectations tardives avec justificatifs)

- Les élèves à la fois domiciliés et scolarisés dans les agglomérations de Valence/Romans, Montélimar et Tain/Tournon (Arche Agglo) doivent s'inscrire directement auprès du service transport de l'agglomération concernée.

Permanences en gare routière de Valence  
du 24/06 au 12/07 et du 22/08 au 18/09/2019  
(8h-12h30 et 13h30-17h)

Informations sur les horaires de mes trajets sur [oura.com](http://oura.com)



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes